



FGDON
Ille & Vilaine

Fédération des Groupements de Défense
contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine

LUTTE PRÉVENTIVE BIOLOGIQUE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE- Campagne Automne 2023

➔ **NOTE IMPORTANTE** : Cette fiche d'inscription est individuelle et nominative. Elle ne concerne qu'un demandeur et doit être remplie de la manière la plus complète possible. **ELLE CONCERNE EXCLUSIVEMENT LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN** et non les autres chenilles dont le traitement s'effectue au printemps.

Cette fiche est à retourner au plus tard **pour le 20 septembre 2023** au siège de la FGdon35.

En cas d'impossibilité technique à réaliser le traitement, le chèque du demandeur sera restitué à l'issue de la campagne ; Les chèques ne sont mis à l'encaissement qu'après réalisation du traitement.

Le demandeur reconnaît par sa signature avoir pris connaissance des caractéristiques techniques jointes à cette fiche et s'engage à ne pas pénétrer dans la zone traitée pendant les 6 heures suivant le traitement (délai de rentrée légal).

COMMUNE DE :	
NOM ET PRENOM DU DEMANDEUR OU RAISON SOCIALE	
ADRESSE COMPLETE (précisez si différente du lieu de traitement)	
N° DE TELEPHONE	Fixe : _____ Portable : _____
Lieu précis du traitement (à remplir si différent de l'adresse principale)	
Nombre d'arbre à traiter (cochez la case correspondante) <i>Frais de lutte correspondant au déplacement de l'unité de traitement et à la fourniture de la solution concentrée bactérienne.</i>	<input type="checkbox"/> Tranche « 1 arbre unique » : 70 € <input type="checkbox"/> Tranche 2 à 3 arbres : 110 € <input type="checkbox"/> Tranche 4 à 5 arbres : 130 € <input type="checkbox"/> Tranche 6 à 10 : 200 € <input type="checkbox"/> Tranche 11 à 20 : 320 € Tranche supérieure : nous consulter
Accès au site (cochez la case correspondante)	<input type="checkbox"/> Accès en véhicule au site à traiter <input type="checkbox"/> Accès à pieds au site à traiter
Accès au site en cas d'absence (cochez la case correspondante)	<input type="checkbox"/> Accès libre (sans clé) <input type="checkbox"/> Site fermé à clé (prévoir de la déposer à la mairie ou chez un voisin, précisez dans observations)

**FGDON ILLE ET VILAINE - BP 44226
35342 LIFFRÉ CEDEX**

Tel : 02 99 23 57 91 / fgdon35@fgdon35.fr
N° SIRET 42229931300029 – CODE APE 9411Z
Plus d'informations sur www.fgdon35.fr

<p>Observations et précisions en cas d'absence notez ici toute information que vous jugez utile comme la nature, l'emplacement et la description des arbres à traiter, où retirer la clé du portail, autres...</p>		
<p>Informations relatives au principe actif utilisé lors de l'intervention</p>	<p>L'unité de traitement est un système de pulvérisation haute pression à partir du sol permettant d'atteindre des hauteurs moyennes jusqu'à 15 mètres environ. Le rayon d'action de la machine est d'environ 50 mètres, ce qui évite d'avoir à pénétrer systématiquement au sein des propriétés et permet au véhicule de rester stationné sur la voie publique dans de nombreux cas. Ce système évite aussi d'avoir à rouler sur les espaces verts. Le produit pulvérisé est une solution à base de Bacille de Thuringe (Bacillus thuringiensis) Spécialité : FORAY48B. AMM FR-2013-0022.</p>	<p>Ce procédé biologique inoffensif pour l'homme et la faune sauvage s'attaque spécifiquement aux chenilles en bloquant notamment leur faculté à s'alimenter. Le demandeur, par sa signature sur la fiche d'inscription, s'engage à ne pas pénétrer dans la zone traitée pendant les 6 heures suivant le traitement. (délai de rentrée légal)</p> <p>Après traitement les chenilles meurent en quelques heures à quelques jours. En fonction des conditions climatiques le taux de réussite oscille entre 70 et 100%, ce qui compte-tenu des autres avantages du produit est très satisfaisant.</p>
<p>Assurance en responsabilité</p>	<p>Tout incident ou dommage qui surviendrait au préjudice du demandeur dans le cadre de la mission confiée à FGDON 35</p>	<p>et à ses salariés est couverte par un contrat en assurance responsabilité sous la référence GROUPAMA 01555180108</p>
<p>Engagement</p>	<p>Fait à _____ le _____ signature _____</p> <p>Je joins à cette inscription un chèque correspondant au nombre d'arbres à traiter (pour les particuliers)</p>	
<p><i>Cadre réservé FGDON35</i></p>	<p><u>Conformité du chantier</u> Conforme aux indications fournies <input type="checkbox"/> Non conforme <input type="checkbox"/> Raisons de la non conformité :</p>	<p><u>Règlement</u> Chèque N° : Reçu le : / / Montant : €</p>

Avant d'envisager une lutte curative, avez-vous pensé aux techniques de lutte alternative ?

Piégeage des chenilles au moyen de dispositifs installés sur les troncs, limitation ou élimination des essences végétales sensibles, pose de nichoirs à oiseaux insectivores, préservation des abris à chauve-souris